

20 rue Voie Chanteraine 51520 Recy
Tel : 03 26 65 18 00
Email : supportclient@marnebeton.fr
Web : www.marnebeton.fr



Centrale à béton :

RECY
REIMS/PRUNAY
REIMS/SAINT-BRICE-COURCELLES
SAINTE MENEHOULD
SOIGNY-AUX-MOULINS

MASSELOT SARL
23 RUE DU MOULIN

51600 Bussy-le-Château

Certification des 5 centrales à béton NF EN206

N° SYDEREP : FR300711_04QXJM
N° TVA : FR35 328069463

DATE	FACTURE	N° CLIENT	REFERENCE	COMMERCIAL
31/08/2025	F01250800288	411331	F01250800288	

Code	Libellé Article	Qté	U	PRIX HT	TOTAL HT	TVA
CHANTIER	DEPART					
PJNCNXA250	BETON NCN Dm20 CEM2 250	1.75	M3	109.00	190.75	20 %
504	CONTRIB ENVIRON	1.75	UN	1.50	2.63	20 %
505	HAUSSE ENERGIE	1.75	UN	2.50	4.38	20 %
552	REP	1.75	UN	1.68	2.94	20 %

Mode de règlement : PRELEVEMENT SEPA

Echéance : 15/10/2025

Domiciliation

BANQUE SG REIMS ENTREPRISES
IBAN FR76 3000 3036 2400 0200 0456 420 - BIC SOGEFRPP
OPTION TVA SUR LES DEBITS

Total HT :	200.70 €
Total TVA :	40.15 €
Total TTC :	240.85 €
RESTE A PAYER :	240.85 €

ATTENTION : Nous vous demandons de RESPECTER ABSOLUMENT L'ECHEANCE INDIQUEE en application de la loi de modernisation du 04.04.2008 ; PENALITES DE RETARD au taux BCE + 10 points sans pouvoir être inférieur à 3 fois le taux légal. AUCUN ESCOMPTE NE SERA ACCORDE POUR REGLEMENT ANTICIPE. Tout professionnel en situation de retard de paiement est de plein droit débiteur, à l'égard du créancier, d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, d'un montant de 40 €. Lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, le créancier peut demander une indemnisation complémentaire sur justification.

Facture

N° Facture	Référence	Date du document	N° Client	Nom du client
F01250800288	F01250800288	31/08/2025	411331	MASSELOT SARL

Détail des livraisons

Date	N° BL	Code client	Code article	Désignation	QTE	Unité
Chantier : DEPART DEPART						
26/08/2025	001121772	411331	PJNCNXA250	BETON NCN Dm20 CEM2 250	1.75	M3
26/08/2025	001121772	411331	552	REP	1.75	UN